

5045301
50988-0.1-

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du:
 (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE (2)

(1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)
 et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination (2) : I.P.E.P.S. VERVIERS
 O.TECHNOLOGIQUE
 adresse complète (2): rue Aux Laines , 69
 4800 VERVIERS
 n° de matricule (2) : 452.6.329.072
 n° de téléphone (2) : 087/313177 - 313381

Date et signature du représentant du P.O.
 subventionné: (1)(2)
 15/09/95

Pour la Députation permanente,



H. Carin
 Chef de Service

2. Transmis en date du:(3) par le réseau:

(1) Communauté française (1) Libre - confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) non-confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation:

Code:(4) 15 1 0 0 3 3 1 C 1

ENVIRONNEMENT : ECOLOGIE

(2)

4. Finalités de l'unité de formation: Repris en annexe n° 1 de 1 page(s)(2)

5. Capacités préalables requises: Repris en annexe n° 2 de 1 page(s)(2)

6. Classement de l'unité de formation:

(1) enseignement secondaire: transition (1) qualification (1)
 degré: inférieur (1) supérieur (1)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Technique.....(2)

(1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)(2)

8. Programme de(des cours) Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)(2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s)(2)

10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)(2)

(1) Biffer les mentions inutiles
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent
 (4) Réserve à l'administration

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du:

X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE

(2)

O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)

et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination (2) : I.P.E.P.S. VERVIERS
O.TECHNOLOGIQUE

Date et signature du représentant du P.O.
subventionné: (1)(2)


adresse complète (2): rue Aux Laines , 69
4800 VERVIERS

15/09/95

n° de matricule (2) : 452.6.329.072

Pour la Députation permanente,

n° de téléphone (2) : :087/313177 - 313381



M. Carriv
Chef de Service

2. Transmis en date du:(3) par le réseau:

O (1) Communauté française

O (1) Libre - confessionnel

X (1) Provincial et communal

O (1) non-confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation:

Code:(4) 15 10 03 5 3 1 C 1

ENVIRONNEMENT : ECOLOGIE

(2)

4. Finalités de l'unité de formation:

Repris en annexe n° 1 de 1 page(s)(2)

5. Capacités préalables requises:

Repris en annexe n° 2 de 1 page(s)(2)

6. Classement de l'unité de formation:

O (1) enseignement secondaire:
degré:

transition

(1) qualification (1)

inférieur (1)

supérieur (1)

X (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Technique.....(2)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)(2)

8. Programme de(des cours)

Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)(2)

9. Fixation des capacités terminales

Repris en annexe n° 5 de 1 page(s)(2)

10. Chargé(s) de cours

Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)(2)

(1) Biffer les mentions inutiles

(2) A compléter

(3) A compléter par le Secrétaire permanent

(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4) 1510 015 31 C 1

Horaire minimum:

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Ecologie	CT	B	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

✓

12. Réserve au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

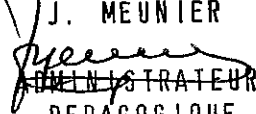
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date:25 OCT. 1995

Signature

J. MEUNIER

ADMINISTRATEUR
PEDAGOGIQUE

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réserve à l'administration
(5) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

U.F. 15/09/95
ENVIRONNEMENT: ECOLOGIE:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

Dans le cadre de la résolution de problèmes spécifiques du domaine des métiers de l'environnement , l'unité a pour but de permettre à l'étudiant:

1. d'exploiter des compétences transversales acquises par ailleurs

- ◆ Acquérir des concepts pour pouvoir les exploiter et les transposer dans des situations nouvelles:
- ◆ Utiliser judicieusement formules, lois, procédés, règles ou techniques :
- ◆ Définir un problème et rechercher la combinaison de procédés permettant d'aboutir à des solutions connues ou nouvelles :
- ◆ Construire et émettre des messages compréhensibles en utilisant des codes différents, communiquer avec autrui et travailler en équipe :
- ◆ Rechercher des informations, les comprendre et les utiliser:
- ◆ Affiner ses propres méthodes de travail

2. d'acquérir des connaissances et de maîtriser des concepts dans les domaines de la biodiversité des systèmes naturels et des interactions qui les relient.

3. de s'approprier des compétences essentielles

- acquérir une démarche scientifique dans l'exploitation de situations- problèmes (observer , expérimenter , analyser, émettre des hypothèses et les vérifier)
- choisir, à partir d'une approche exhaustive des méthodes de réalisation possibles,celles qui se fondent sur une approche économique, utile et accessible;

U.F. 15/09/95
 ENVIRONNEMENT: ECOLOGIE:

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

A. Pour accéder à l'unité de formation, l'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

1) En expression orale et écrite en langue française,

- ♦ Dégager, oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, les éléments essentiels d'un texte ainsi que leur articulation;
- ♦ Exprimer, oralement et/ou par écrit, dans une langue correcte, une opinion, une appréciation argumentée à propos d'un fait, d'une idée ou d'un texte (par exemple un article de presse).
- ♦ Faire preuve des attitudes suivantes:
 - esprit critique
 - autoévaluation

2) Sur le plan des compétences techniques

- ♦ **Faire preuve de sa capacité à mettre en oeuvre une recherche technique d'un niveau minimum de graduat**

dans une situation de problème technique et/ ou scientifique à résoudre,

l'étudiant doit être capable de développer les compétences transversales suivantes :

- ♦ analyser correctement les composants de la situation donnée;
- ♦ modéliser une situation;
- ♦ restituer des connaissances, dans une expression claire et précise;
- ♦ se référer à des notions acquises pour les intégrer dans le traitement d'une situation;
- ♦ organiser un ensemble d'informations;
- ♦ appliquer un ensemble d'informations à la résolution d'un problème;
- ♦ interpréter des solutions .

TITRE (S) POUVANT EN TENIR LIEU

pour le point 1

C.E.S.S. délivré par un établissement francophone

pour le point 2

Graduat des secteurs agricole ou technique

PROCESSUS DE CAPITALISATION

B. Pour valoriser la réussite de cette U.F. dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moins, d'un titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale

U.F. 15/09/95
ENVIRONNEMENT: ECOLOGIE:

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

U.F. 15/09/95
ENVIRONNEMENT: ECOLOGIE:

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin d'unité de formation,
dans une situation de problème à résoudre, mettant en jeu les principes fondamentaux de
l'écologie
l'étudiant doit être capable

- d'expliciter, dans une approche systémique, les interactions entre biodiversités et phénomènes écologiques, en utilisant les termes scientifiques appropriés et en démontrant sa maîtrise des concepts
pour les biotopes (eau, air, sol), les biocénoses (végétal, animal) et les cycles géobiochimiques
- de définir ceux-ci selon des critères scientifiques appropriés ;
- de mettre en évidence, dans une perspective de recherche d'équilibre écologique, les interactions entre biotope, biocénose et cycles géobiochimiques;
- d'estimer les transferts énergétiques (théorie de DUVIGNEAUD);

en se référant aux intentions qu'implique le respect des finalités particulières, notamment les compétences transversales et essentielles

U.F. 15/09/95
ENVIRONNEMENT: ECOLOGIE:

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Face à un problème particulier, illustrant un cas concret, l'étudiant sera capable:

CAPACITES

L'étudiant doit prouver qu'il possède les compétences suivantes:

- de décrire les composants, les flux de matière et d'énergie qui existent entre les différents compartiments abiotiques et biotiques d'un écosystème;
- de justifier, dans une perspective de recherche d'équilibre écologique, les interactions entre biotope, biocénose et cycles géobiochimiques;
- d'en estimer les transferts énergétiques (théorie de DUVIGNEAUD)

DEGRE DE MAITRISE

Le degré de maîtrise sera atteint , si l'étudiant possède les compétences essentielles de la méthodologie scientifique et les applique dans la résolution des problèmes qu'il est amené à résoudre, c'est-à-dire répondant aux critères repris ci-dessous :

- ♦ Maîtrise des concepts scientifiques mis en jeu
- ♦ Validité scientifique des critères de justification
- Utilisation de divers langages scientifiques (, formules, graphiques, schémas, ...)
- Analyse fondée sur le raisonnement

U.F. 15/09/95
ENVIRONNEMENT: ECOLOGIE:

PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Un enseignant